

Le « on n'a plus d'argent » est la défense des Elus privés d'informations leur permettant « de décider autrement pour faire mieux »



pour la conservation de « leurs » routes, rues, trottoirs et pistes cyclables.

# On n'a plus d'argent !

**Nous sommes 65 millions d'héritiers** de 1 million de kilomètres de voies et de 100.000 kilomètres de trottoirs pour notre mobilité.

Nous attendons de ce patrimoine de structures: confort - sécurité - propreté et l'adaptation aux nouvelles mobilités.

**Nos 36 000 Collectivités sont Héritières** du devoir d'assurer la conservation de ce premier des services publics.

Elles sont engagées à réduire les consommations d'énergies fossiles demandées par la COP 21 et à réduire les coûts économiques de l'ensemble des services publics.

Pour résoudre l'ensemble de ces nouvelles contraintes, elles sont confrontées au désert technique créé par la décentralisation et le Grenelle de l'environnement.

**Nous sommes 50 millions de Navetteurs** à parcourir un segment de ce patrimoine pour accéder à nos lieux de vie et de travail et à considérer la conservation de ses services comme un devoir des Elus.

**L'érosion des services réduit notre confort et l'image de nos Elus.**

La conservation des services à la mobilité domestique changera plus au cours des 2 à 3 années à venir qu'au cours des 40 dernières années.

*C'est une loi de la nature  
Sous les effets du trafic et des conditions climatiques, ces structures s'érodent, leurs services s'érodent avec pour finalité leur destruction.*

La bonne volonté des Elus n'est pas suffisante pour résoudre l'ensemble de ces nouvelles contraintes.

L'adhésion et l'intégration de la révolution numérique pour la restructuration des futurs processus décisionnels sont nécessaires.

*L'Etat a perdu sa capacité à conserver les patrimoines publics.*

L'activité de Conservation post COP 21 imposera aux Elus :

« à décider autrement pour faire mieux ».  
Leurs décisions  
- intégreront la nouvelle éthique née de la révolution numérique et de l'action participative des Navetteurs,  
- et anticiperont les conditions de la mobilité de l'héritage des futures générations.



# Le déni des lois de l'érosion

**Les Navetteurs, c'est tout le monde,**  
Elus, Résidents et Entreprises de services  
comme les cars scolaires, la collecte des OM  
et La Poste.

Ils attendent des services des structures  
la réduction de la consommation énergétique  
du trafic, la valorisation de leurs biens  
immobiliers et demandent l'élévation  
de leur confort et de leur sécurité.

**Par éthique ou par colère,**  
les Navetteurs équipés d'un Smartphone  
ont la capacité de signaler toute perte  
de service de « leur parcours ».

La bonne exploitation de ces données,  
acquises en temps réel et à coût nul,  
participe à l'éradication des pertes du niveau  
des services à la mobilité domestique.

Les Navetteurs sont les futurs Acteurs de la  
construction des décisions prises par les Elus.  
Ils pourront développer leur compréhension  
des phénomènes d'érosion par leur  
participation à un Mooc.

**Les services publics pour la mobilité  
domestique**

Ces services sont libres et accessibles à tous.

Leur qualité d'usage correspond au niveau de  
service de la dernière réhabilitation de la  
structure, diminuée des incidences négatives  
des destructions, créées par les érosions.

**Pour les Elus Décideurs**  
du déni des lois de l'érosion

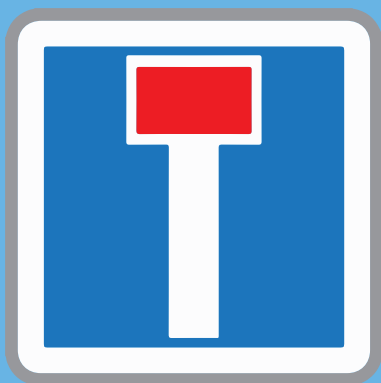
Le déni de l'évolution des dégradations des  
structures jusqu'à la destruction des services  
trouve ses limites dans le risque politique issu  
de l'insatisfaction des Navetteurs ;

Tout au long de la vie d'une réhabilitation,  
l'évolution du volume des dégradations  
réduit les propriétés mécaniques de la structure  
et limite sa durée de vie.

Tôt ou tard, les réparations ou la réhabilitation  
seront décidées et réalisées dans l'urgence au  
titre du principe de précaution.

Leur exécution exigera des consommations  
importantes d'énergies et de crédits.

Les Electeurs - Navetteurs auront la capacité,  
avec la révolution numérique, de rappeler  
aux Elus leurs insatisfactions créées par ce déni.



*Dame Nature,  
les Navetteurs, les Elus,  
tout le monde est perdant.*

# 50%

*d'économies  
énergétiques  
et budgétaires*

# L'acceptation des lois de l'érosion

## **Le patrimoine des structures**

Chaque structure est la somme de réhabilitations. Elle évolue logiquement vers la destruction de ses services.

**Pour les Elus Décideurs** de l'acceptation du devoir de se soumettre à la loi des érosions.

l'éradication de la destruction des structures a pour résultat heureux l'éradication de la destruction de leur niveau de service.

Cette option répond aux attentes des Navetteurs.

## **La maîtrise des érosions avant destruction des structures.**

Elle repose techniquement sur la capacité collective de réparer chaque nouvelle érosion dans l'espace-temps où son volume ne crée aucune perte du niveau de service.

Cette capacité limite la destruction des propriétés mécaniques des structures et favorise l'allongement de leur durée de vie.

Elle éradique le risque douloureux d'une augmentation des impôts locaux et répond à l'économie circulaire :  
**réhabiliter - user - faire durer**

## **Le faire durer décarboné**

Cette démarche a pour objectif de réaliser la maîtrise des érosions des structures avec la plus faible consommation d'énergies. Elle conduit à réparer chaque érosion dès sa naissance quand son volume est minimum.

La faible durée de vie des érosions limite les pertes de performance mécanique des structures et allonge leur durée de vie.

## **Le choc du futur**

La participation des Navetteurs « mooqués » résout à coût nul et juste à temps l'évolution de chaque nouvelle érosion vers sa destruction.

Elle est une des conditions pour la logistique décarbonnée des réparations.

## **L'ubérisation**

Ce concept universel permet de résoudre, à moindre coût énergétique, la logistique des réparations des érosions éparses dans l'espace temps imposé.

Son intégration explosera la gestion de la conservation des structures. Elle sera collaborative et respectueuse de ses Acteurs. Les Conservateurs post COP 21 seront formés à ces nouvelles technologies du futur.

**L'faire durer décarboné  
est une bonne nouvelle  
pour Dame Nature, les Navetteurs, les Elus.**

Cette page est écrite après plus de 40 années d'activités pour le « faire durer » des routes rurales.

### Les Anciens apprenaient

« tu vois, l'eau écrit et la route parle. Elles t'annoncent une future destruction Agit vite, si tu attends trop, tu te fatigueras ».

### Au cours des 30 Glorieuses

la décentralisation (loi Defferre) et le Grenelle de l'Environnement ont créé un désert technique où chaque Collectivité a vécu « un déni de l'érosion ».

Les conditions économiques le permettant, le « faire durer du Cantonnier » a laissé place à la réhabilitation précoce préconisée par les lobbies des enrobés à chaud.

L'évolution a été dominée par les attentes de confort des Entreprises, des Navetteurs, des Elus et de tous les Experts autoproclamés.

*Le double risque d'une augmentation des impôts locaux et d'une destruction des structures, nous engage à rétablir l'enseignement de la sobriété énergétique.*

# L'accès aux compétences post Cop 21

## MOOC

**Le Mooc le Cantonnier** est une formation en ligne ouverte à tous. Elle est née de la révolution numérique. Elle prépare à l'exercice des fonctions de la conservation décarbonée des structures. Elle évolue avec les échanges d'expériences entre ses Participants. Elle est le fondement de la conservation post COP 21.

**Les Navetteurs seront Mooqueurs** après l'apprentissage « de la lecture de l'eau et de l'écoute de la route ». Ils sauront définir chaque érosion et l'espace-temps pour sa réparation.

**Les Conservateurs post COP 21** apprendront les compétences environnementales et économiques pour analyser les données émises par les Navetteurs. Ils construiront des réponses présentées aux Elus Décideurs.

**Les Ubers seront Mooqueurs** après l'apprentissage des réparations propres aux caractéristiques de chaque érosion. Ils sauront répondre « aux appels de réparations » émis par les Collectivités avant d'offrir leurs services.

Le Cantonnier



Pierre Chambard

[www.lecantonnier.fr](http://www.lecantonnier.fr)

19 villa Croix Nivert 75015 PARIS

*Merci de confirmer  
votre adhésion  
à cette démarche*